

**SÉANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Ivan Godat (VERT-E-S)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Alain Beuret (PVL), Patrick Chapuis (PCSI), Brigitte Favre (UDC), Pauline Godat (VERT-E-S), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Blaise Schüll (PCSI), Alain Schweingruber (PLR), Josiane Sudan (Le Centre) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Raoul Jaeggi (PVL), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Irmin Rais (UDC), Lucien Ourny (VERT-E-S), Thomas Schaffter (PCSI), Jude Schindelholz (PS), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Pierre Chételat (PLR), Magali Voillat (Le Centre) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

---

**1. Communications****2. Questions orales**

- Philippe Rottet (UDC) : Construction d'un nouvel hôpital et compétences décisionnelles (satisfait)
- Magali Voillat (Le Centre) : Report de l'exposition nationale en 2030 et participation du Canton (satisfaite)
- Fabrice Macquat (PS) : Achats-tests pour les puffs (satisfait)
- Ivan Godat (VERT-E-S) : Présence de benzidine à Bonfol (partiellement satisfait)
- Thomas Schaffter (PCSI) : Augmentation des taux d'intérêt sur les prêts Covid (partiellement satisfait)
- Gabriel Voirol (PLR) : Affichage le long des routes (partiellement satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Informations concernant les résultats des mesures prises dans le cadre de la crise énergétique (satisfait)
- Patrick Cerf (PS) : Distribution de bibles aux abords des écoles (partiellement satisfait)
- Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Hausse de prix des transports publics (satisfaite)
- Raoul Jaeggi (PVL) : Désengagement du Canton en faveur du développement durable (partiellement satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Conséquences financières du transfert de Moutier (non satisfait)
- Nicolas Maître (PS) : Etat de la route entre St-Ursanne et Soubey et remise en état des bords de route (non satisfait)

**Présidence du Gouvernement****3. Motion no 1459**

**Pour la mise en place d'un plan d'actions visant le développement démographique du Canton du Jura.**

**Thomas Schaffter (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1459 est rejetée par 32 voix contre 24.

**4. Interpellation no 1006**  
**Présentation d'un budget cantonal simplifié.**  
**Gabriel Voirol (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**5. Interpellation no 1008**  
**Etudier avec sérieux et détermination les propositions des députés.**  
**Raoul Jaeggi (PVL)**

*(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine séance, ce point sera repris.)*

**Département des finances**

**6. Arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 »**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mesures 105a et 105b (mesures 104a et 104b abandonnées par la commission et le Gouvernement)

Contribution sur les salaires du personnel de l'administration, du personnel enseignant et des membres du Gouvernement (mesure 105a) (première ligne ci-dessous)

Report de l'impact financier de la mesure 105a sur les institutions paraétatiques telles que mentionnées à la mesure 104b (sauf la FAS) (mesure 105b) (deuxième ligne ci-dessous)

Majorité de la commission et Gouvernement :

Remplacement des mesures 104a et 104b par les mesures 105a et 105b visant à une réduction linéaire des salaires de la fonction publique de 1,9% (105a) et effets semblables sur les contributions aux institutions paraétatiques (à l'exception de la FAS) pour une durée limitée de 3 ans.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
3'750	3'750	3'750	0	50	150	150
254	111	517	0	-145	-146	-130

Minorité de la commission :

Remplacement des mesures 104a et 104b par les mesures 105a et 105b visant à une réduction des salaires de la fonction publique de 1% pour les salaires mensuels bruts jusqu'à 7'000 francs et de 2% pour les salaires mensuels bruts supérieurs à 7'000 francs (105a) et effets semblables sur les contributions aux institutions paraétatiques (à l'exception de la FAS) pour une durée limitée de 3 ans.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
3'750	3'750	3'750	0	50	150	150
254	111	517	0	-145	-146	-130

Proposition Vincent Hennin (PCSI) :  
Suppression des mesures 105a et 105b.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-3'750	-3'750	-3'750
0	0	0	0	-254	-111	-517

Au vote :

- La proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement l'emporte face à la proposition de la minorité de la commission par 32 voix contre 24 ;
- La proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 45 voix contre 4 en faveur de la proposition de Vincent Hennin (PCSI).

Le procès-verbal no 49 est accepté tacitement.

La séance est levée à 12 heures.

Delémont, le 27 avril 2023

La présidente :  
Amélie Brahier



Le secrétaire général :  
Fabien Kohler

